

# Lancement des campagnes « Projet Sportif Territorial » 2024 de l'ANS région Grand Est

## Mardi 26 mars 2024

# Ordre du jour

1. Accueil par Henry LEMOINE, Président de la CRdS du Grand Est
2. Mot de bienvenue de Jean-Marc HAAS-BECKER, Président du CROS Grand Est
3. Introduction par Emmanuel THIRY, DRAJES du Grand Est
4. Bilan des campagnes ANS 2023 : Gwénaëlle NATTER
5. Les aides à l'emploi : Samuel ROUYER
6. Les aides relatives aux dispositifs « J'apprends à Nager », « Aisance Aquatique » et « Savoir Rouler à Vélo » : Rémi GUEHL
7. Les aides relatives à la prévention contre toutes les formes de violence dans le sport : Myriam WENDLING
8. Enveloppe relative au déploiement des PST : Jean-Nicolas BIRCK
9. Rappel de la campagne « Equipements » 2024 : Philippe GOETZ
10. Présentation des appels à projets « Grande Cause Nationale » et « Animation Territoriale des JOP » : Maïté KESSLER

# Mot d'ouverture



**Henry LEMOINE**  
*Président de la CRdSGE*

# Mot d'ouverture



**Jean-Marc HAAS-BECKER**

***Vice-président de la Conférence Régionale du Sport Grand Est***

***Président du collège du mouvement sportif***

# Mot d'ouverture



**Emmanuel THIRY**

*Vice-président de la Conférence Régionale du Sport Grand Est*

*Président du collège de l'État*

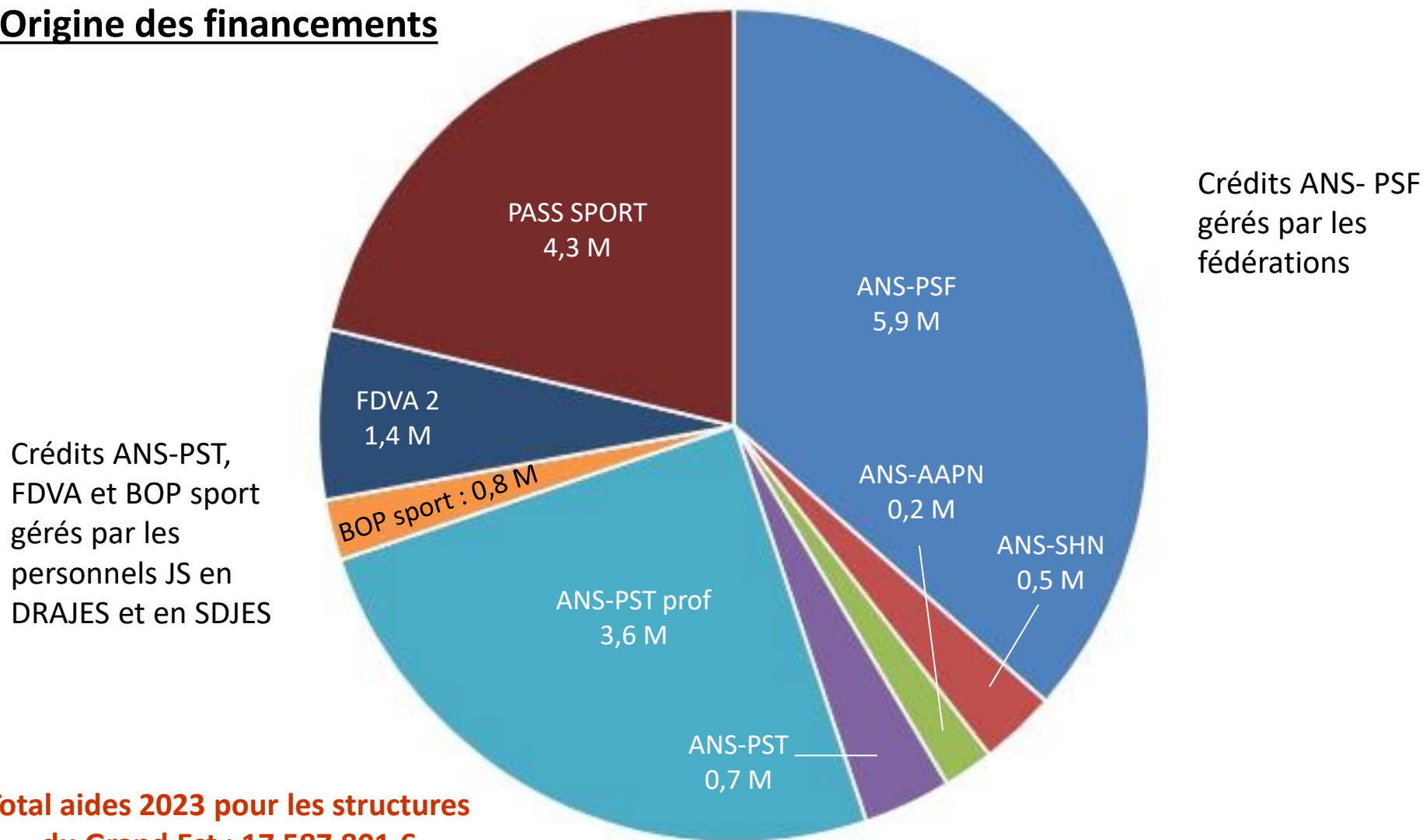
**Bilan des campagnes 2023**

-----

**Gwénaëlle NATTER**

# subventions J&S 2023 accordées (hors subventions d'équipements)

## Origine des financements

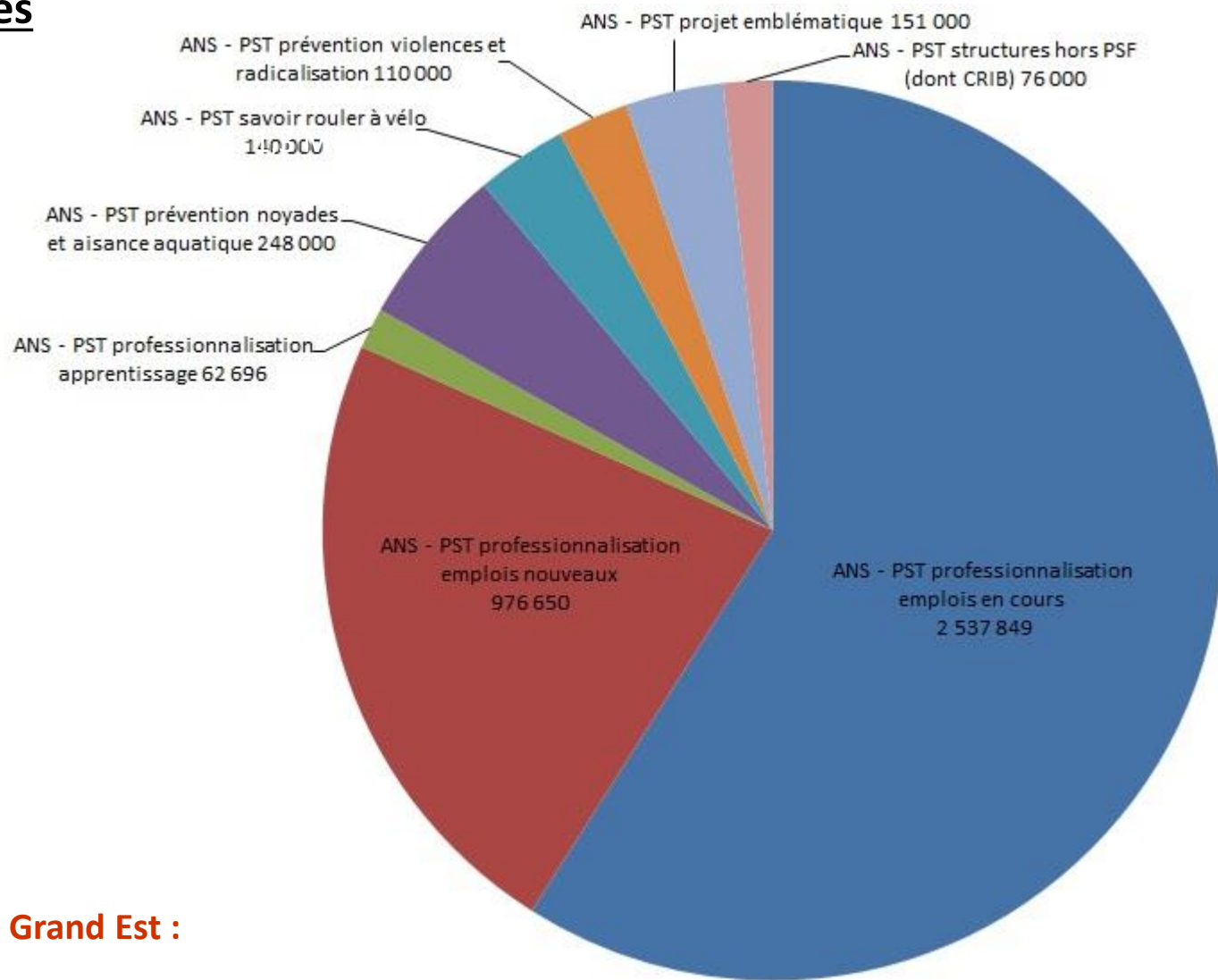


**Total aides 2023 pour les structures  
du Grand Est : 17 587 801 €**

# campagnes ANS-PST 2023

## subventions accordées

### Type de projets financés

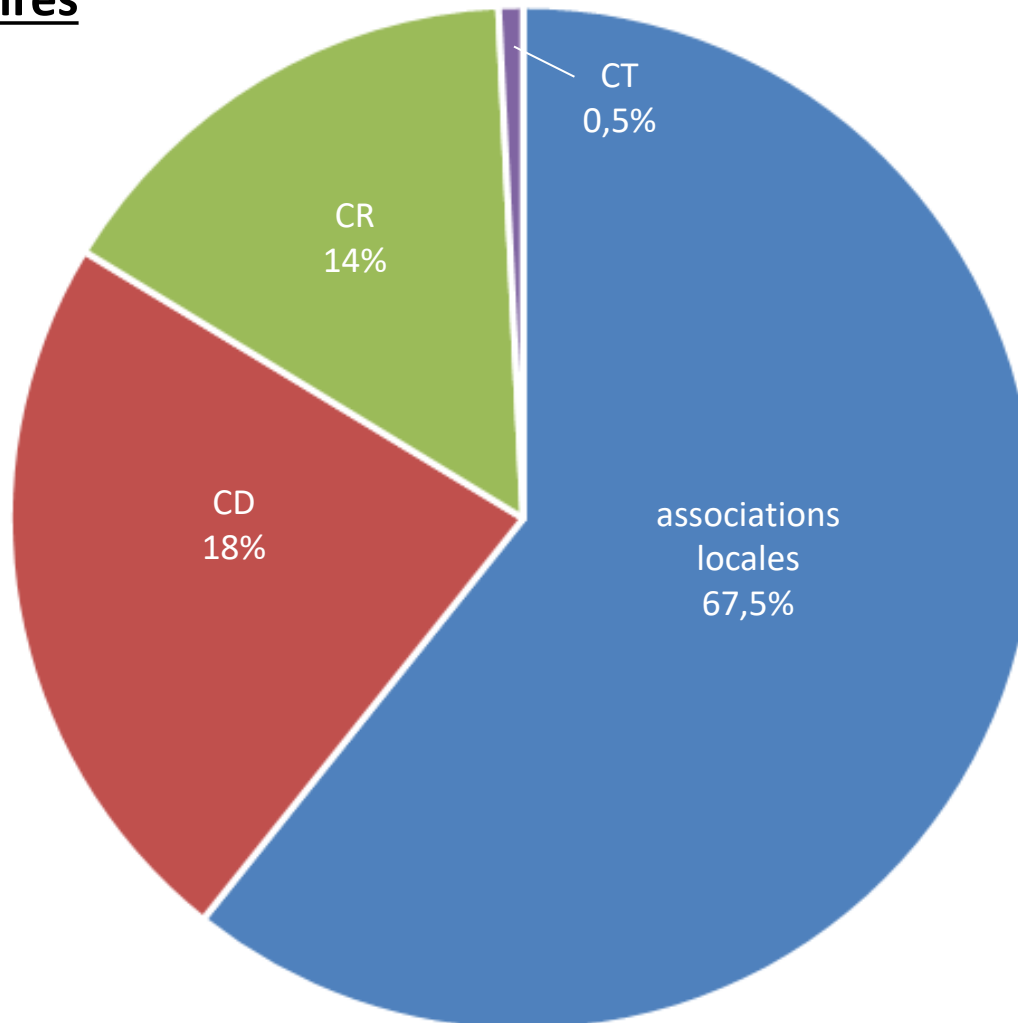


**Total ANS-PST 2023 pour le Grand Est :**  
**4 302 195 €**

# campagnes ANS-PST 2023

## subventions accordées

### Type de bénéficiaires



# Présentation des aides à l'emploi

-----

**Samuel ROUYER**

# Les aides à l'emploi

## Retour sur la campagne 2023

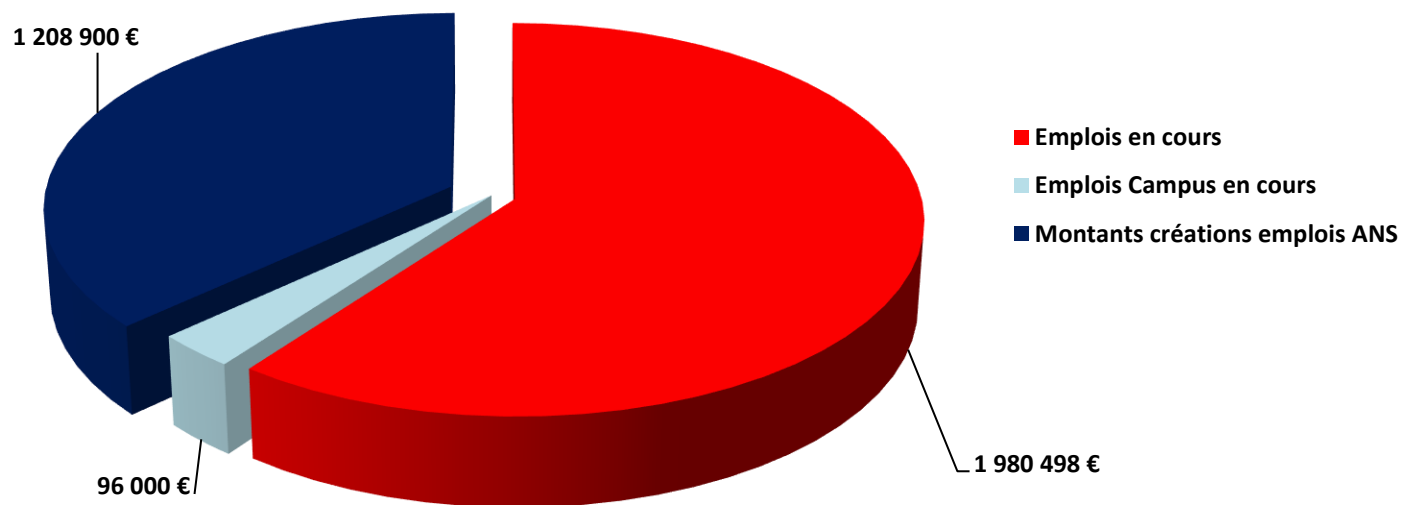
Au cours de la campagne emploi/apprentissage 2023, nous avons pu financer :

- 228 emplois en cours (2 535 229€)
- 81 créations d'emploi (889 870€) -142 *demandes reçues*
- 23 contrats d'apprentissage (62 696€)
- 8 emplois Campus 2023 (96 000€)

**Soit 340 aides à l'emploi/apprentissage pour un montant total de 3 583 795€**

# Les aides à l'emploi

## BUDGET 2024



➤ Soit un total de 3 285 398€

# Les aides à l'emploi

## Les différents dispositifs

- Aide à l'emploi « Agence »
- Aide à l'emploi « Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ) »
- Aide à l'emploi « Educateurs sociosportifs »

# Les aides à l'emploi

## Les priorités Aide à l'emploi « Agence »

- Recruter des emplois prioritairement au sein des territoires carencés ;
- Recruter des emplois accompagnant le développement de la pratique des personnes en situation de handicap ;
- Prioriser des emplois recrutés sur le développement des savoirs sportifs fondamentaux (SRAV, Prévention des noyades et développement de l'Aisance aquatique) ainsi que les emplois liés au dispositif « 2 h de sport supplémentaires au collège » ;
- Favoriser la création d'emplois liés à l'animation des équipements financés au titre du Plan « 5 000 terrains de sport/5000 équipements sportifs » ;
- Recruter les jeunes issus du dispositif SESAME ;
- Poste Ambassadeur SESAME ;
- Accompagner les déclinaisons territoriales des fédérations dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets sportifs fédéraux (PSF).

# Les aides à l'emploi

En lien avec les critères suivants :

- Capacité à pérenniser l'emploi
- Situation financière de la structure et nécessité de l'aide pour cet emploi
- Nombre de demandes d'aides sur cette campagne
- Nombre d'emplois aidés en cours
- Nombre d'emplois aidés sur les précédentes campagnes

# Les aides à l'emploi

## Conditions d'éligibilité

### ➤ Structures bénéficiaires

Associations sportives agréées, Comités Départementaux sportifs, Comités Régionaux ou Ligues sportifs, Groupements d'Employeurs sportifs ou œuvrant pour les associations sportives (*liste complète à l'annexe VI de la note de service n°2024-DFT-02 du 07 mars 2024*).

### ➤ Type de contrat – Date de création

CDI conclu du 1er septembre 2023 au 1er septembre 2024

*Les CDD, les contrats aidés, les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage ne sont pas éligibles.*

*Les demandes de création en CDI faisant suite à tout type de contrat conclu en CDD sont éligibles.*

# Les aides à l'emploi

## ➤ Être en situation de création d'emploi

*L'embauche doit entraîner une augmentation de l'effectif salarié en CDI de la structure.*

*Les CDD ne sont pas comptabilisés dans l'effectif salarié.*

## ➤ Quotité de travail -Types d'emplois – Conditions d'âge

*Mi-temps au minimum (0,5 ETP) ou augmentation d'un poste existant de 0,5 ETP au minimum.*

*Tous les types d'emploi (administratif, développement, encadrement...) peuvent faire l'objet d'une demande à l'exclusion des contrats de joueur.*

*Pas de condition d'âge pour le salarié.*

# Les aides à l'emploi

## Aide à l'emploi: Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ)

- Dispositif réservé à des emplois d'agent de développement de l'activité parasport.
- Réservé prioritairement aux fédérations ayant la délégation parasport.

# Les aides à l'emploi

## Aide à l'emploi: Emplois sociosportifs

- Dispositif « 1000 emplois sociosportifs » réservé à des emplois dont les éducateurs sportifs seront amenés à intervenir au sein d'un quartier, aux « pieds des immeubles » et dans les établissements scolaires, et faire le lien avec les professionnels de l'emploi et de l'insertion sur le territoire (Missions locales, France travail...)
- Situés dans une des 500 villes identifiées comme prioritaires (44 en Grand Est)
- *Budget, calendrier et modalités de déploiement à venir*

# Les aides à l'emploi

| Commune                 | Département |
|-------------------------|-------------|
| Charleville-Mézières    | Ardennes    |
| Sedan                   | Ardennes    |
| Brienne-le-Château      | Aube        |
| La Chapelle-Saint-Luc   | Aube        |
| La Rivière-de-Corps     | Aube        |
| Les Noës-près-Troyes    | Aube        |
| Pont-Sainte-Marie       | Aube        |
| Romilly-sur-Seine       | Aube        |
| Saint-André-les-Vergers | Aube        |
| Sainte-Savine           | Aube        |
| Saint-Julien-les-Villas | Aube        |
| Troyes                  | Aube        |
| Illkirch-Graffenstaden  | Bas-Rhin    |
| Schiltigheim            | Bas-Rhin    |
| Strasbourg              | Bas-Rhin    |
| Langres                 | Haute-Marne |
| Saint-Dizier            | Haute-Marne |
| Brunstatt-Didenheim     | Haut-Rhin   |
| Colmar                  | Haut-Rhin   |
| Illzach                 | Haut-Rhin   |
| Kingersheim             | Haut-Rhin   |

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Mulhouse              | Haut-Rhin          |
| Saint-Louis           | Haut-Rhin          |
| Wittelsheim           | Haut-Rhin          |
| Châlons-en-Champagne  | Marne              |
| Reims                 | Marne              |
| Saint-Memmie          | Marne              |
| Sezanne               | Marne              |
| Tinqueux              | Marne              |
| Vitry-le-François     | Marne              |
| Jarville-La-Malgrange | Meurthe-et-Moselle |
| Joeuf                 | Meurthe-et-Moselle |
| Longwy                | Meurthe-et-Moselle |
| Maxeville             | Meurthe-et-Moselle |
| Mont-Saint-Martin     | Meurthe-et-Moselle |
| Nancy                 | Meurthe-et-Moselle |
| Neuves-Maisons        | Meurthe-et-Moselle |
| Amnéville             | Moselle            |
| Fameck                | Moselle            |
| Forbach               | Moselle            |
| Hagondange            | Moselle            |
| Metz                  | Moselle            |
| Woippy                | Moselle            |
| Yutz                  | Moselle            |

*Liste des villes identifiées « éducateurs sociosportifs »*

# Les aides à l'emploi

## Modalités de l'aide

### ➤ Dispositif « Emploi ANS »

Aide pluriannuelle de **36 000€** répartie sur 3 ans

Année 1 : 12 000 € / Année 2 : 12 000 € / Année 3 : 12 000 €

### ➤ Dispositif Emplois sportifs Qualifiés (ESQ) Parasport

Aide pluriannuelle de **52 800€** répartie sur 3 ans

Année 1 : 17 600 € / Année 2 : 17 600 € / Année 3 : 17 600 €

Aide réservée prioritairement aux fédérations ayant la délégation parasport, pour des emplois « agent de développement ESQ parasport »

### ➤ Dispositif « Emploi sociosportifs »

Aide pluriannuelle de **60 000€** répartie sur 4 ans

Année 1 : 10 000 € / Année 2 : 20 000 € / Année 3 : 20 000 € / Année 4 : 10 000€

Pour un emploi à temps plein dédié à 100% à l'insertion par le sport

# Les aides à l'emploi

## Calendrier

**26 mars 2024**: Lancement de campagne ANS

**2 avril 2024**: Ouverture Le Compte ASSO

**31 mai 2024**: Clôture de campagne ANS (fermeture LCA)

**27 juin 2024**: Coordination régionale visant à instruire et valider les propositions d'aides à l'emploi.

**Début juillet**: Réunion de la CRDS pour concertation et validation des propositions d'aides.

# Les aides à l'emploi

| Département        | Référent                                 | Adresse mail                                                                                                                     | Code fiche<br>Le Compte ASSO |
|--------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| DRAJES             | Coordination régionale:<br>Samuel ROUYER | <a href="mailto:samuel.rouyer@region-academique-grand-est.fr">samuel.rouyer@region-academique-grand-est.fr</a>                   | 129                          |
| ARDENNES           | Emilie ETIENNE                           | <a href="mailto:emilie.etienne@ac-reims.fr">emilie.etienne@ac-reims.fr</a>                                                       | 130                          |
| AUBE               | Alexis DEBOU                             | <a href="mailto:Alexis.Debou@ac-reims.fr">Alexis.Debou@ac-reims.fr</a>                                                           | 131                          |
| MARNE              | Lucie LEFEVRE                            | <a href="mailto:lucie.lefevre@ac-reims.fr">lucie.lefevre@ac-reims.fr</a>                                                         | 132                          |
|                    |                                          | <a href="mailto:ce.sdjes51.sports@ac-reims.fr">ce.sdjes51.sports@ac-reims.fr</a>                                                 |                              |
| HAUTE MARNE        | Frédéric WALCZAK                         | <a href="mailto:frederic.walczak@ac-reims.fr">frederic.walczak@ac-reims.fr</a>                                                   | 133                          |
| MEURTHE-ET-MOSELLE | Aurélié HOSTE                            | <a href="mailto:aurelie.hoste@ac-nancy-metz.fr">aurelie.hoste@ac-nancy-metz.fr</a>                                               | 134                          |
|                    |                                          | <a href="mailto:ce.sdjes54.emploi-insertion@ac-nancy-metz.fr">ce.sdjes54.emploi-insertion@ac-nancy-metz.fr</a>                   |                              |
| MEUSE              | Gilles LECLER                            | <a href="mailto:gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr">gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr</a>                                               | 135                          |
| MOSELLE            | Marie José BRUNET                        | <a href="mailto:marie-jose.brunet@ac-nancy-metz.fr">marie-jose.brunet@ac-nancy-metz.fr</a>                                       | 136                          |
| BAS-RHIN           | France POUZOULET                         | <a href="mailto:france.pouzoulet@ac-strasbourg.fr">france.pouzoulet@ac-strasbourg.fr</a>                                         | 137                          |
|                    |                                          | <a href="mailto:sports.sdjes67@ac-strasbourg.fr">sports.sdjes67@ac-strasbourg.fr</a>                                             |                              |
| HAUT RHIN          | Frédéric HALBWACHS                       | <a href="mailto:frederic.halbwachs@ac-strasbourg.fr">frederic.halbwachs@ac-strasbourg.fr</a>                                     | 138                          |
| VOSGES             | Jean Baptiste HENRIOT                    | <a href="mailto:jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr">jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr</a>                               | 139                          |
| Administratif      | Isabelle RIBEIRO                         | <a href="mailto:marie-isabelle.ribeiro@region-academique-grand-est.fr">marie-isabelle.ribeiro@region-academique-grand-est.fr</a> |                              |

# Les aides relatives au plan de prévention des noyades et au « Savoir rouler à vélo »

-----

Rémi GUEHL

# L'Aisance Aquatique et le J'Apprends à nager

**Somme disponible: 194 000 €**

dont:

- **97 000 €** pour Aisance Aquatique (AA)
- **97 000 €** pour J'Apprends à Nager (JàN)

**Bénéficiaires:** **4/6 ans** en Aisance Aquatique et **6/12 ans** en J'Apprends à Nager

- **Ouverture jusqu'à 18 ans pour les jeunes en situation de handicap**
- **Ouverture aux + 45 ans** ne sachant pas nager (dans la limite de 10% des crédits)

**Critères d'éligibilités:** Les actions devront **débuter en 2024** et peuvent se dérouler **jusqu'en juin 2025**. Elles doivent être **gratuites**.

**Aisance  
Aquatique  
(4 / 6 ans)**



- **Les classes bleues et stages bleus** sont conduits pendant **le temps scolaire, périscolaire ou extra-scolaire**.
- **Massés dans le temps** (1 ou 2 séances par jour pendant 1 ou 2 semaines), sans recours à du matériel de flottaison et dans minimum 1,30 mètre d'eau.
- **Encadrement en priorité par des encadrants Aisance Aquatique.**

**J'Apprends à  
Nager  
(6 / 12 ans)**



- **Les stages JàN** sont conduits sur **les temps périscolaires ou extra-scolaires** ( après l'école, le soir, WE, congés scolaires, dans le cadre d'un accueil de loisirs, ...)
- Le stage se compose de **10 séances de 45' à 1 heure**.
- Bénéficiaires résidant **prioritairement en territoires carencés**.

# L'Aisance Aquatique et le J'Apprends à nager

## Evaluation des actions:

- **Aisance Aquatique** : observation des acquis et attestation délivrée à chaque enfant à partir de la plateforme « aisance aquatique et savoir nager ».
- **J'Apprends à Nager** : réussite au test du Savoir Nager en Sécurité hors temps scolaire et délivrance d'une attestation à partir de la plateforme « aisance aquatique et savoir nager ».

**Structures éligibles:** : les Associations Sportives, les Comités départementaux, les Ligues Régionales, les Collectivités Territoriales.

**Demandes à transmettre :** via Le Compte Asso du 2 avril au 31 mai.

## **Seuils de financement pour un bénéficiaire: 1 500 €**

- Abaissé à **1 000 €** pour les structures en ZRR ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.

## **Bilan des actions en 2 parties:**

- 1. Transmission des compte rendus financiers** des actions 2023 uniquement via Le Compte Asso.
- 2. saisie obligatoire (Aisance Aquatique et JàN)** des infos du nbre d'enfants touchés sur le site «prévention des noyades » ( <https://www.sports.gouv.fr/le-plan-aisance-aquatique-1129> ).

**A compter de 2023 les délégués territoriaux pourront procéder à une demande de reversement auprès des porteurs de projet qui n'auraient pas saisi les informations sur les actions réalisées sur ce portail.**

# L'Aisance Aquatique et le J'Apprends à nager

## Vos référents au sein de la DRAJES et des SDJES

| Services                 | Référents AA / JàN | Courriel                                                                                                 |
|--------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DRAJES Grand Est         | GUEHL Rémi         | <a href="mailto:remi.guehl@region-academique-grand-est.fr">remi.guehl@region-academique-grand-est.fr</a> |
| SDJES Ardennes           | JACQUET Clément    | <a href="mailto:clement.jacquet@ac-reims.fr">clement.jacquet@ac-reims.fr</a>                             |
| SDJES Aube               | DEBOU Alexis       | <a href="mailto:alexis.debou@ac-reims.fr">alexis.debou@ac-reims.fr</a>                                   |
| SDJES Marne              | LEFEVRE Christophe | <a href="mailto:christophe.lefevre@ac-reims.fr">christophe.lefevre@ac-reims.fr</a>                       |
| SDJES Haute-Marne        | WALCZAK Frédéric   | <a href="mailto:frederic.walczak@ac-reims.fr">frederic.walczak@ac-reims.fr</a>                           |
| SDJES Meurthe-et-Moselle | ANGELY Pierre      | <a href="mailto:pierre.angely@ac-nancy-metz.fr">pierre.angely@ac-nancy-metz.fr</a>                       |
| SDJES Meuse              | LECLER Gilles      | <a href="mailto:gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr">gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr</a>                       |
| SDJES Moselle            | FONKENELL Valérie  | <a href="mailto:valerie.fonkenell@ac-nancy-metz.fr">valerie.fonkenell@ac-nancy-metz.fr</a>               |
| SDJES Bas-Rhin           | STANGRET Emilie    | <a href="mailto:emilie.stangret@ac-strasbourg.fr">emilie.stangret@ac-strasbourg.fr</a>                   |
| SDJES Haut-Rhin          | HALBWACHS Frédéric | <a href="mailto:frederic.halbwachs@ac-strasbourg.fr">frederic.halbwachs@ac-strasbourg.fr</a>             |
| SDJES Vosges             | DAILLE Etienne     | <a href="mailto:etienne.daille@ac-nancy-metz.fr">etienne.daille@ac-nancy-metz.fr</a>                     |

# Le Savoir Rouler à Vélo

Somme disponible : 171 000 € (+ 21% par rapport à 2023)

Bénéficiaires : Les enfants âgés de 6 à 12 ans (jusqu'à 18 ans pour les jeunes en situation de handicap).

L'objectif : généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie avant l'entrée au collège.

Critères d'éligibilités : stage d'une durée minimum de 10 heures, pouvant se dérouler sur le temps scolaire, péri ou extra-scolaire. Le stage **doit être gratuit**.

L'acquisition des compétences du Savoir rouler à vélo se déroule **en trois paliers**

- **1<sup>er</sup> bloc : Savoir Pédaler** = apprendre à piloter son vélo
- **2<sup>ème</sup> bloc : Savoir Circuler** = rouler en groupe et découvrir les panneaux de circulation
- **3<sup>ème</sup> bloc : Savoir Rouler à Vélo** = circuler en situation réelle et en autonomie sur la voie publique



délivrance d'une attestation individuelle à l'issue des 3 blocs

Structures éligibles: les Associations sportives, les Comités départementaux, les Ligues régionales (**partenaires du SRAV** = FFC, FFTri, FFVélo, UFOLEP, USEP, UNSS, UGSEL, Sport Adapté, ASPTT,...).

Nouveauté en 2024: ouverture aux collectivités.

# Le Savoir Rouler à Vélo

## Les actions financées

- **Des stages incluant le bloc 3 du SRAV** : soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3), soit des blocs 3 venant compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure.
- **Des actions permettant de faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel. Dans ce cadre la limite unitaire est de 500€ HT** (par exemple un vélo ne pourra pas coûter plus que 500 € HT l'unité). **Les projets ne peuvent cependant pas reposer que sur l'achat de petits matériels ou son entretien.**
- **Des actions de formations d'intervenants**, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (blocs 1, 2 et 3), si elles ne peuvent pas être prises en charge par le programme « Génération Vélo ».

### Encadrement des stages SRAV :

Qualification ou compétence reconnue permettant l'encadrement bénévole ou rémunérée du SRAV et être déclaré (e) sur le site <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/> en tant qu'intervenant.

**Demandes à transmettre** : via Le Compte Asso **du 2 avril au 31 mai**

### **Seuils de financement pour un bénéficiaire : 1 500 €**

Abaissé à **1 000 €** pour les structures en ZRR ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.

**Transmission des compte rendus financiers des actions 2023** uniquement via Le Compte Asso.

**Remontée des données**: saisie **obligatoire** du nombre d'enfants touchés sur le site <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/> -> « Intervenant, je me connecte ».

A compter de 2023 les délégués territoriaux pourront procéder à une demande de reversement auprès des porteurs de projet qui n'auraient pas saisi les informations sur les actions réalisées sur ce portail.

# Le Savoir Rouler à Vélo

## Vos référents au sein de la DRAJES et des SDJES

| Services                 | Référents SRAV        | Courriel                                                                                                 |
|--------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DRAJES Grand Est         | GUEHL Rémi            | <a href="mailto:remi.guehl@region-academique-grand-est.fr">remi.guehl@region-academique-grand-est.fr</a> |
| SDJES Ardennes           | DELANGLE Dany         | <a href="mailto:dany.delangle@ac-reims.fr">dany.delangle@ac-reims.fr</a>                                 |
| SDJES Aube               | DEBOU Alexis          | <a href="mailto:alexis.debou@ac-reims.fr">alexis.debou@ac-reims.fr</a>                                   |
| SDJES Marne              | LEFEVRE Lucie         | <a href="mailto:lucie.lefevre@ac-reims.fr">lucie.lefevre@ac-reims.fr</a>                                 |
| SDJES Haute-Marne        | WALCZAK Frédéric      | <a href="mailto:frederic.walczak@ac-reims.fr">frederic.walczak@ac-reims.fr</a>                           |
| SDJES Meurthe-et-Moselle | FAUST Marie-Eglantine | <a href="mailto:marie-eglantine.faust@ac-nancy-metz.fr">marie-eglantine.faust@ac-nancy-metz.fr</a>       |
| SDJES Meuse              | LECLER Gilles         | <a href="mailto:gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr">gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr</a>                       |
| SDJES Moselle            | OYARZABAL José        | <a href="mailto:jose.oyarzabal@ac-nancy-metz.fr">jose.oyarzabal@ac-nancy-metz.fr</a>                     |
| SDJES Bas-Rhin           | STANGRET Emilie       | <a href="mailto:emilie.stangret@ac-strasbourg.fr">emilie.stangret@ac-strasbourg.fr</a>                   |
| SDJES Haut-Rhin          | BOUYAT Marlène        | <a href="mailto:marlene.bouyat@ac-strasbourg.fr">marlene.bouyat@ac-strasbourg.fr</a>                     |
| SDJES Vosges             | DAILLE Etienne        | <a href="mailto:etienne.daille@ac-nancy-metz.fr">etienne.daille@ac-nancy-metz.fr</a>                     |

# **Les aides relatives à la prévention de toutes les formes de violence dans le sport**

-----

**Myriam WENDLING**

# AAP- Lutte contre les violences dans le sport et SEMC

- **SEMC** = Sport – Education- Mixité- Citoyenneté
- **Lutte contre les violences** = toutes les formes de discriminations et de violences (psychologiques, physiques et notamment les violences sexistes et sexuelles)
- **Contexte 2023/2024**
- Le Ministère et la Ministre réaffirment leur souhait de lutter contre toutes les formes de violence, notamment sexuelle, en appliquant une tolérance zéro
- Campagne Signal-Sport

MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN  
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)

**S'interroger, c'est **AGIR**.**  
**Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.**

**#TousConcernés**

**17** ou **114**  
en cas d'urgence

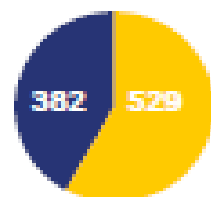
**119**  
pour signaler  
des situations  
d'enfance en danger

**3018**  
pour les cyberviolences  
et le harcèlement en ligne

**3114**  
pour la prévention  
du suicide

# AAP- Lutte contre les violences dans le sport et SEMC

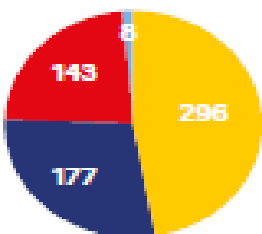
Sur 911 éducateurs sportifs mis en cause :



529 éducateurs rémunérés ou éducateurs stagiaires, dont 81% ont une carte professionnelle valide au moment des faits

382 éducateurs bénévoles (contre 154 en 2022) Les éducateurs sportifs représentent 71% des mis en cause et les exploitants 11%.

624 mesures prononcées par les préfets de département pour 1284 mis en cause (49%)



296 décisions en urgence

177 mesures pérennes d'interdiction

143 notifications d'incapacité

8 arrêtés en urgence n'ayant pas conduit à la prise de mesures pérennes

89,9% des faits dénoncés concernent des faits de violences sexuelles

1284 personnes mises en cause (dont 95% d'hommes) depuis la création de la cellule (377 mis en cause supplémentaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023)

- [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)
- Bilan chiffré 2023 (conférence de presse du 21/03/2024)
  - 4 années de signal-sport
  - Focus année 2023

## FOCUS 2023

377 personnes mises en cause (dont 95% d'hommes)

15 mis en cause avaient un statut d'agent public au moment des faits

293 mis en cause sont des éducateurs sportifs (professionnels, stagiaires ou bénévoles)

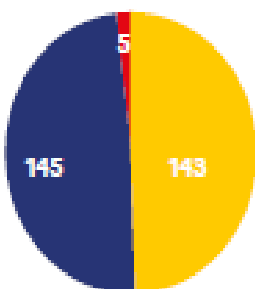
6 affaires liées au milieu du handicap

81% des victimes sont de sexe féminin

31% d'entre elles étaient âgées de moins de 15 ans au moment des faits

85% des faits dénoncés concernent des violences sexuelles

Sur 293 éducateurs sportifs mis en cause :



145 éducateurs bénévoles

143 éducateurs professionnels

5 éducateurs stagiaires

# AAP- Lutte contre les violences dans le sport et SEMC

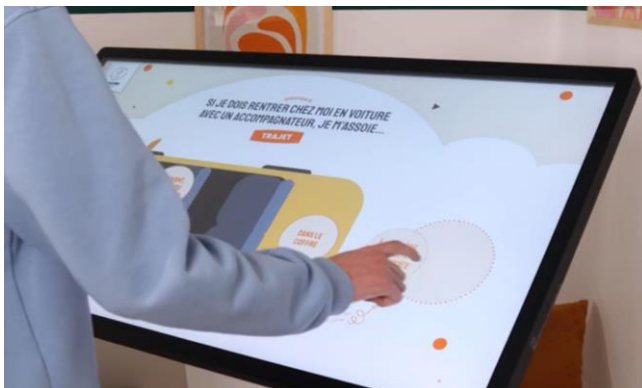
- **Nécessité de mettre en place des actions de Préventions et de Lutte contre ces violences:**
    - **Vers les dirigeants et éducateurs:**
      - Chaque dirigeant, encadrant, éducateur, doit être sensibilisé à ces enjeux,
        - Pour pouvoir repérer et signaler les comportements, agissements et paroles qui pourraient aller à l'encontre du respect de l'intégrité des pratiquants (cf Loi du 8 /03/24)
        - Pour réinterroger ses pratiques, modifier ses comportements
        - Pour se protéger
      - Plan de formation soutenue par la DRAJES et les SDJES
    - **Vers les sportifs, en particulier mineurs**
      - Pour leur permettre:
        - De mesurer et comprendre ce qui est acceptable dans le cadre de leur pratique, et ce qui ne l'est pas
        - De dire « stop » à ce qui va à l'encontre du respect de leur intégrité physique et psychologique
        - D'alerter lorsque les comportements subis deviennent source de harcèlement.
- ➡ Aide au financement de bornes interactives au travers de cet AAP

# SEMC/Lutte contre les violences:



- ✓ Un groupe de travail piloté par l'Etat et réunissant des acteurs du sport du département des Vosges, a travaillé à la rédaction d'un quiz de sensibilisation aux violences, dans le cadre de la campagne « Tous concernés » lancée par le Ministère des sports en Août 2020.
- ✓ Ce projet, porté par le CDOS 88, a abouti à la création d'une borne interactive comme support de diffusion de deux quiz pour les 7-11 ans, et les 12-17 ans.

- ✓ Outil de sensibilisation ludique particulièrement adapté aux jeunes.
- ✓ Qui permet d'initier des temps d'échanges et d'approfondir certains points.



# SEMC/Lutte contre les violences: Sensibilisation vers les sportifs, mineurs

**QUESTION 3**  
**QUE PEUX TE DIRE L'ENTRAÎNEUR DURANT L'ENTRAÎNEMENT ?**

**ENTRAÎNEMENT**

**ACCUEIL**

**TU ES TRÈS BEAU/BELLE**

**TU AS BEAUCOUP GROSSI**

**TU COMPRENDS JAMAIS RIEN**

**C'EST BIEN, TU PROGRESSES**

*Glisse la réponse qui te semble juste*

The infographic is set against a light orange background with a large white cloud shape. On the left, a cartoon athlete with dark skin, wearing a yellow tank top and blue shorts, stands with hands on hips. To his right is a large dotted orange speech bubble. Above the speech bubble is the question 'QUE PEUX TE DIRE L'ENTRAÎNEUR DURANT L'ENTRAÎNEMENT ?' and a label 'ENTRAÎNEMENT'. To the right of the speech bubble are four circular buttons, each with an icon and a text response. An arrow points from the bottom towards these buttons with the text 'Glisse la réponse qui te semble juste'. In the top left corner, there is a logo for 'COMITÉ NATIONAL DES JEUNES SPORTIFS' and a button labeled 'ACCUEIL'.

# SEMC/Lutte contre les violences: Sensibilisation vers les sportifs, mineurs



# SEMC/Lutte contre les violences: Sensibilisation vers les sportifs, mineurs



**QUESTION 3**

**QUE PEUX TE DIRE L'ENTRAÎNEUR DURANT L'ENTRAÎNEMENT ?**

**ENTRAÎNEMENT**

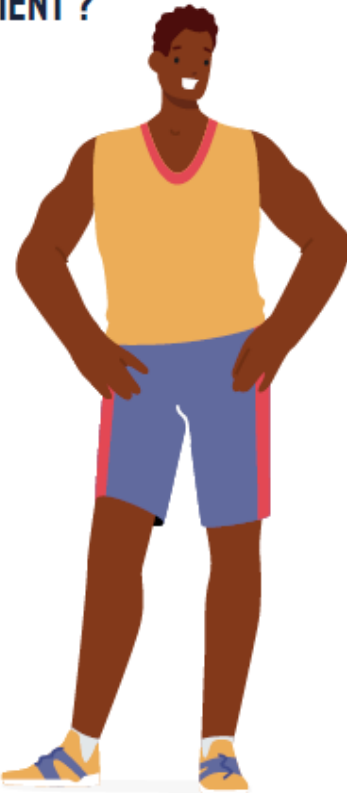
**N'OUBLIE JAMAIS  
PERSONNE N'A  
LE DROIT DE JUGER  
TON CORPS**

**C'EST BIEN, TU  
PROGRESSES**

Quelle que soit la situation,  
l'entraîneur ne peut te faire des  
commentaires que sur ta  
performance.

**QUESTION SUIVANTE**

**C'EST BIEN, TU  
PROGRESSES**



# SEMC/Lutte contre les violences: Sensibilisation vers les sportifs, mineurs: Borne interactive

## *Projet de déploiement de cette borne dans le cadre de cet AAP:*

- 30 000 € dédiés au soutien à l'achat de bornes par des structures régionales
- Financement d'une partie du coût unitaire de 3000 €, et des frais de fonctionnement
- En contrepartie le comité s'engage à faire vivre cette borne lors de ses stages, manifestations, compétition, mise à disposition des CD, clubs...
- La part de subvention accordée dépendra du plan de déploiement qui sera présenté
- Présentation des Quiz, informations, financement, modalité de demande de subvention...
  - deux webinaires pour répondre à vos questions
    - **le mardi 2 avril 2024** : de 14h30 à 15h30 ou de 18h30 à 19h30

# AAP 2024- SEMC/Lutte contre les violences

## 4 thématiques prioritaires

- ✓ La promotion de **l'éthique et les valeurs du sport**
  - Projets globaux d'éducation et de citoyenneté,
  - Formation des acteurs du sport : actions de lutte contre les incivilités, colloques,
  - Formation de sensibilisation et de lutte contre les discriminations,
  - Sensibilisation et formation sur les Valeurs de la République et la laïcité...
- ✓ La **prévention et la lutte contre les violences dans le sport** :
  - Projets de sensibilisation, de formation, de communication, contre toutes les formes de violences, sexuelles, sexistes, physiques ou psychologiques, y compris le harcèlement (projets à destination des licenciés mineurs et majeurs, des dirigeants et encadrants bénévoles, des salariés et du grand public)
- ✓ Le développement de la **mixité, en lien avec l'équité de genre**
  - Projets qui visent à l'accompagnement vers la mixité et l'équité au sein des structures
- ✓ Le sport facteur d'**inclusion sociale**
  - Projets à destination de publics spécifiques, bénéficiaires du RSA, mineurs non accompagnés, personnes en situation de handicap, publics dits "difficiles" ou "en rupture"...

# AAP 2024- SEMC/Lutte contre les violences

## Les structures éligibles

- ✓ Les associations agréées
- ✓ Les organismes privés à but non lucratif ayant leur siège social en région Grand Est
- ✓ Les collectivités territoriales

Dès lors que le projet est mis en œuvre au sein du territoire régional.

Dès lors qu'elle s'engage à respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain (CER).

Avec une attention particulière portée sur les territoires prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR).

# AAP 2024- SEMC/Lutte contre les violences

## Financement 2024

- ✓ **Le territoire du Grand Est dispose, d'une enveloppe de 140 000 €**
  - 50 000 € mise à disposition dans le cadre du projet sportif territorial (PST)
  - 90 000 € de crédits ministériels (BOP 219) orientés vers cette politique publique prioritaire.
  
- ✓ Le seuil de financement est fixé à 1000 €

# SEMC/Lutte contre les violences: Calendrier

- ✓ **2 avril au 31 mai 2024** : campagne d'Appel à Projets et dépôts des dossiers de façon dématérialisée via le Compte Asso (<http://www.le-compte-asso.associations.gouv.fr>)
- ✓ **Du 31 mai à fin juin 2024** : phase d'instruction des demandes par les SDJES et la DRAJES
- ✓ **Fin juin 2024** : Présentation et recueil de l'avis du bureau élargi de la Conférence Régionale du Sport (CRdS) et de la Conférence des Financeurs Grand Est
- ✓ **Début juillet 2024** : validation des propositions par la Préfète de Région et envoi des tableaux définitifs à l'ANS pour mise en paiement
- ✓ **A partir de la 2<sup>ème</sup> semaine de juillet 2024** : Mise en paiement des subventions et envoi des notifications

# Précisions relatives à l'enveloppe relative au déploiement des PST

-----

Jean-Nicolas BIRCK

# Enveloppe « Politiques publiques »

**Montant : 388 000€ (+ 50 000€ réservés à la lutte contre les violences)**

- ✓ Abondement des enveloppes « SRAV », « Aisance Aquatique » et Lutte contre les violences
- ✓ Soutien aux structures « hors PSF » (CRIB)
- ✓ Soutien aux actions spécifiques en lien avec les politiques publiques du sport (développement du parasport, développement de la pratique féminine, promotion du sport-santé)

# Projet emblématique CRDS et projet phare GCN

- **102 000€** pour le déploiement d'un projet phare au titre de la Grande Cause Nationale, en lien avec la Conférence Régionale du Sport
- **Reliquat 2023 (montant en cours de détermination par l'ANS)** pour la conclusion d'un nouveau « projet emblématique » dans le cadre de la CRdS

# Rappel sur la campagne de financement des équipements sportifs

-----

**Philippe GOETZ**

# Présentation des 3 axes

**Axe 1: Les équipements de proximité**

# Vous êtes ?



## Une collectivité territoriale

- Région
- Département
- Commune
- EPCI
- ...

## Une fédération sportive

- Ligue
- Comité départemental

## Un club sportif affilié et GIP dans le domaine des APS

**Les établissements et services médicaux sociaux accueillant des jeunes en situation de handicap**

**Les universités publiques**

# Quels sont les équipements éligibles ?



- Plateaux multisports avec ou sans piste d'athlé, fitness et parcours de santé
  - Basket 3X3, hand 4X4, foot 5X5, futsal extérieur, badminton, tennis, padel, squash, mini baseball, mini hockey...
  - Tables de tennis de table extérieures, teqball
  - Skate-parks, street workout, pumptracks
  - Blocs d'escalade
  - Box/containers favorisant la pratique extérieures et les sports de nature à caractère non commercial
  - Equipements sportifs de proximité mobiles neufs pour la découverte des activités de nature
  - Bassins mobiles d'apprentissage de la natation et bassins flottants en milieu naturel (< à 500 000€)
- ... et ces types de salles exclusivement :
- Dojos, salles d'arts martiaux, boxe, danse (dans locaux déjà existants)

# Taux de subvention et critères géographiques

## Critères géographiques :

- Tous les territoires sont éligibles, mais priorité aux territoires carencés
- 1/3 des équipements en QPV

## Taux de subvention:

- Jusqu'à 80 % maximum
- Seuil mini: 10 000€

## Remarques:

- Être situé à proximité d'un établissement scolaire
- Obligation de convention d'utilisation avec un ou plusieurs établissements scolaires d'une durée mini de 5 ans (possible en plus avec asso, entreprises...)
- Equipements en accès libre

# Présentation des 3 axes

Axe 2: Les cours d'écoles actives et sportives

Non éligible

# Présentation des 3 axes

Axe 3: Les équipements structurants

# Vous êtes ?



## Une collectivité territoriale

- Région
- Département
- Commune
- EPCI
- ...

## Une fédération sportive

- Ligue
- Comité départemental

## Un club sportif affilié et GIP dans le domaine des APS



# Quels sont les équipements éligibles ?



- Les piscines (y compris les bassins mobiles coût > à 500 000€) ouverture mini 9 mois pour pratique sportive
- Les salles multisports et gymnases dédiés
- Les équipements sportifs spécialisés (escalade, stade eaux vives, terrains de grands jeux, DOJO...)
- Les salles autonomes connectées
- Les matériels lourds pour la pratique sportive fédérale
- ...

## Remarques sinon inéligible:

- Localisation dans ou à proximité d'un établissement scolaire (*utilisation préconisée par les scolaires*)
- Proposer des créneaux en péri et extra scolaire pour la pratique associative (*fournir planning d'utilisation*) et libre (*selon contraintes de gestion pour pratique libre*)

# Taux de subvention et critères géographiques

## Critères géographiques :

- Tous les territoires sont éligibles, mais priorité aux territoires carencés
- 1/3 des équipements en QPV

## Taux de subvention:

- 20 % maximum
- Seuil mini: 10 000€

## Remarque:

Être situé à proximité d'un établissements scolaire et permettre la pratique scolaire et péri/extrascolaire

# Dates de dépôt des dossiers dans les SDJES

## Dates de dépôt des dossiers complets:

- Crédits nationaux : au fil de l'eau et le 30 septembre au plus tard
- Crédits régionaux : Dossiers à déposer au sein de la SDJES de votre département
  - 2 dates sont prévues
    - 29 avril 2024
    - 2 septembre 2024, selon les crédits disponibles

## Remarques :

- Dossier complet dans la base Infraspport
- Se rapprocher de vos correspondants SDJES

# Equipements sportifs et matériels lourds en faveur des personnes en situation de handicap

*Enveloppe nationale: 3M*

# Vous êtes ?



## Une collectivité territoriale

- Région
- Département
- Commune
- EPCI
- ...

## Une fédération sportive

- Ligue
- Comité départemental

## Un club sportif affilié et GIP dans le domaine des APS

# Quels sont les équipements éligibles ?

- Les constructions d'équipements sportifs destinés principalement à la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- Les rénovations permettant de rendre accessibles les équipements sportifs déjà existants
- L'acquisition de matériels spécifiques nécessaires à la pratique sportive des personnes en situation de handicap
  - handbike, joëlette, tricycle, tandem, fauteuil spécifique pour la pratique sportive, bateaux spécifiquement aménagés, matériel de ski assis, banc spécifique de développé couché, carabine de biathlon pour déficient visuel, etc. d'un montant unitaire supérieur à 500 € HT et amortissable sur 3 ans
- L'acquisition de véhicules de type minibus 9 places aménagé



# Taux de subvention et critères géographiques

## Critères géographiques :

- Tous les territoires sont éligibles, mais priorité aux territoires carencés

## Taux de subvention:

- Jusqu'à 80 % maximum
- Seuil mini: 10 000€

## **Prendre contact directement avec l'ANS pour:**

- Vérifier l'éligibilité de votre projet
- Pour vous donner accès à la base Infraport

Dépôt des dossiers avant le 31 mai 2024

# Les équipements structurants

*Enveloppe nationale: 15M*

# Vous êtes:



## Une collectivité territoriale

- Région
- Département
- Commune
- EPCI
- ...

## Une fédération sportive

- Ligue
- Comité départemental

## Un club sportif affilié et GIP dans le domaine des APS

## Quels sont les équipements éligibles ?



- La création, la rénovation d'équipements sportifs et l'acquisition de matériel lourd pour la pratique fédérale
- Le financement d'équipements sportifs dédiés à la pratique du rugby dans le cadre de l'héritage de la Coupe du Monde de Rugby organisée en France en 2023.

## Prendre contact directement avec l'ANS pour:

- Vérifier l'éligibilité de votre projet
- Pour vous donner accès à la base Infraspport

Dépôt des dossiers avant le 30 septembre 2024

# Equipements sportifs entrant dans le cadre d'un Projet Sportif et Territorial Spécifique (PSTS)

*Enveloppe nationale: 2M*

# Quels sont les équipements éligibles ?

- Financement des acquisitions immobilières de sièges fédéraux.
- Constructions, rénovations ou aménagements d'équipements sportifs entrant dans le cadre d'une stratégie sportive spécifique tels que les centres et équipements fédéraux, et à l'aménagement des espaces sportifs nécessaires à l'accueil de grands événements sportifs internationaux.

## Critères géographiques :

- Tous les territoires sont éligibles, mais priorité aux territoires carencés
- Le taux de subvention pourra atteindre 50 % du montant de la dépense subventionnable

## **Prendre contact directement avec l'ANS pour:**

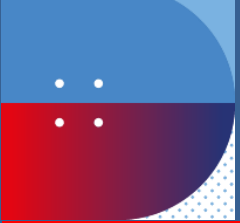
- Vérifier l'éligibilité de votre projet
- Pour vous donner accès à la base Infraspport

Dépôt des dossiers avant le 30 septembre 2024

# **Présentation des appels à projets « Animation Territoriale des JOP » et « Grande Cause Nationale »**

-----

**Maïté KESSLER**



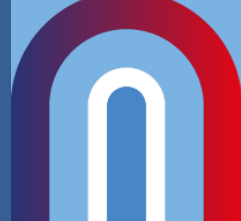
# 4 objectifs majeurs

Des projets structurants, inscrits dans le calendrier national de la célébration des JOP (SOP, relais de la Flamme, J-50, ...), et de leur déroulement, pour :

1. **Faire rayonner l'ensemble des territoires**, en particulier ceux qui n'accueillent pas la flamme et la géographie prioritaire ;
2. **Mobiliser le grand public**, et en particulier les non-pratiquants ;
3. **Faire découvrir** une importante variété d'activités physiques et sportives ;
4. **Renforcer le rôle social et sociétal du sport**, et impulser une modification durable des comportements de chacun.

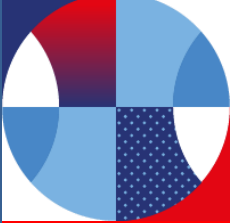


# Critères de financement



Une enveloppe reconduite, soit : **256 314 €**

1. Un **seuil minimal** de demande : 2 500 € ;
2. Un **plafond** de subvention est fixé d'une part à 80% du budget total du projet, et à 20 000 € d'autre part ;
3. La nécessité de s'inscrire dans un **co-financement** (hors FDVA, Impact 2024 et AAP GCN) ;
4. *Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.*



# Typologie des actions



Les évènements soutenus seront ceux qui permettront, au plus grand nombre :

- La découverte de pratiques sportives, de façon gratuite et ludique ;
- La découverte de nouvelles pratiques à travers l'organisation de démonstrations sportives ;
- La participation, comme acteur ou spectateur, à une manifestation sportive (non compétitive).

De plus, les projets avec une **forte dimension culturelle**, pourront également être accompagnés, lorsqu'ils **valorisent le patrimoine sportif régional**, les disciplines sportives, les valeurs olympiques et lorsqu'ils encouragent la mixité des publics, la mise en activité des personnes, et la promotion de l'activité physique et sportive.

**Les projets devront être mis en œuvre dans le respect des enjeux environnementaux.**

# Éligibilité des porteurs de projet

- Les collectivités territoriales, labellisées Terre de Jeux, ou non ;
- Le mouvement sportif, dans toutes ses composantes ;
- Les associations sportives scolaires ;
- Les associations agréées du champ de l'éducation populaire et de la jeunesse ;
- Les associations culturelles ;
- Les établissements publics nationaux du ministère en charge de la culture ;
- Les établissements publics nationaux du ministère en charge des sports ;
- Les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Les structures accompagnées en 2023, dans le cadre de l'AAP dédié à l'accueil territorial des JOP, peuvent déposer un nouveau projet.

# Modalités d'instruction

- Le dépôt des projets via la plateforme « Démarche simplifiée » ;
- Une instruction coordonnée à l'échelle de la région, avec les SDJES, pour assurer la représentation de l'ensemble des départements de la région ;
- Une instruction en lien avec la CRdS, le CPSF, et la DRAC du Grand Est.

## Calendrier

- Un AAP lancé le jeudi 29 février 2024, en ligne jusqu'au lundi 8 avril, à 23h59.

# Liens

<https://www.ac-nancy-metz.fr/appele-a-projets-animation-territoriale-des-jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-125328>

Et des demandes de subvention à déposer sur Démarche simplifiée :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-animation-territoriale-des-jop-202>

# Appel à projets « Grande cause nationale »

# APS comme GCN : un objectif général de lutte contre la sédentarité

Après un **constat** qui rend nécessaire une action forte des pouvoirs publics :

**95%**

DES ADULTES

sont exposés à un risque  
sanitaire par manque d'activité  
physique ou un trop long temps  
passé assis

**80%**

DES 11-17 ANS

sont en dessous des seuils  
d'activité physique  
recommandés par l'OMS 2020

**66%**

DES ADOLESCENTS

font face à un risque sanitaire  
préoccupant du fait de la  
combinaison entre la trop  
grande inactivité et la  
dépendance aux écrans

# Trois objectifs

OBJECTIF  
**01**

Inciter les français, à tous les âges et sur tous les territoires, à faire davantage d'activité physique et sportive avec l'ambition que chaque français en fasse au moins 30' quotidiennes

OBJECTIF  
**02**

Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport dans notre société

OBJECTIF  
**03**

Mettre le sport au cœur de nos politiques publiques, de l'interministérialité et du pacte républicain

# 5 axes de travail nationaux ...

---

1. Promouvoir les 30 minutes d'APQ, par tous ;
2. Encourager la pratique sportive des plus éloignés ;
3. Promouvoir l'égalité d'accès au sport ;
4. Encourager le rapprochement « Culture et Sport » ;
5. Affirmer le rôle sociétal du sport ;

# Déclinés en 5 axes régionaux

1. Favoriser la pratique d'une APS sur le **temps professionnel**
2. Favoriser l'accès à une activité physique à des fins de santé pour les **personnes âgées de plus de 65 ans**
3. Développer l'accès à la pratique des publics **les plus éloignés**, notamment les personnes en situation de handicap
4. S'appuyer sur les **savoirs sportifs fondamentaux** (la marche, la nage et la pratique du vélo notamment) pour ancrer la pratique d'une activité physique et sportive dans le quotidien des plus jeunes
5. Développer les APS **de plein air**, pour faciliter l'accès du plus grand nombre à une pratique quotidienne de proximité

# Critères de financement

Une enveloppe reconduite, soit : **209 390 €**

1. Un **seuil minimal** de demande : 2 500 € ;
2. Un **plafond** de subvention est fixé d'une part à 80% du budget total du projet, et à 20 000 € d'autre part ;
3. La nécessité de s'inscrire dans un **co-financement** (hors FDVA, Impact 2024 et AAP GCN) ;
4. *Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.*

# Typologie des actions

les projets liés à l'accueil festif des JOP de Paris 2024 ne seront pas soutenus.

Les projets accompagnés auront vocation à **s'inscrire durablement dans le paysage d'une offre de pratique locale, accessible.**

Les évènements soutenus seront ceux qui permettront, **au plus grand nombre :**

- **D'inscrire 30 minutes d'activité physique dans leur quotidien ;**
- **De participer à une activité physique et sportive dans des conditions de mixité sociale et dans une dynamique intergénérationnelle ;**
- **De découvrir une offre de pratique adaptée à leurs besoins spécifiques.**

La mise en œuvre des actions se déroulera pendant toute l'année 2024.

# Éligibilité des porteurs de projet

- Les collectivités territoriales ;
  - Le mouvement sportif, dans toutes ses composantes ;
  - Les associations sportives scolaires ;
  - Les associations agréées du champ de l'éducation populaire et de la jeunesse ;
  - Les associations culturelles ;
  - Les établissements publics nationaux du ministère en charge des sports.
- 
- Les projets qui reposeront sur la participation active des collectivités, des acteurs de la culture seront prioritaires.

# Modalités d'instruction

- Le dépôt des projets via la plateforme « Démarche simplifiée » ;
- Une instruction coordonnée à l'échelle de la région, avec les SDJES, pour assurer la représentation de l'ensemble des départements de la région ;
- Une instruction en lien avec la CRdS, le CPSF, et la DRAC du Grand Est s'agissant des projets à dimension culturelle.

## Calendrier

- Un AAP lancé le jeudi 29 février 2024, en ligne jusqu'au lundi 8 avril, à 23h59.

# Liens

<https://www.ac-nancy-metz.fr/appele-a-projets-grande-cause-nationale-125331>

Et des demandes de subvention à déposer sur Démarche simplifiée :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-grande-cause-nationale-2024-drajes>

# « Labellisation Grande cause nationale »

# Une labellisation par les services déconcentrés, en lien avec les CRdS, pour :

- Permettre au public d'identifier des événements sportifs de proximité, et de qualité ;
- Permettre aux organisateurs de valoriser leur travail, et leur investissement ;
- Rendre visible l'accompagnement et la structuration des acteurs du sport.



# Au moins un des 5 critères GCN à remplir :

- Promouvoir les 30' d'activité physique et sportive par jour ;
- S'adresser aux publics éloignés de la pratique sportive ;
- Favoriser l'accès au sport pour tous ;
- Lier le sport et la culture ;
- Activer le rôle sociétal du sport.

Par des structures accompagnées financièrement, ou non.

Uniquement des évènements.

Une démarche volontaire des organisateurs, accessible en ligne :



<https://www.grandcause-sport.fr/labelliser>

# Une plateforme simplifiée

The image displays two screenshots of the '30 JOURS! CHAQUE JOUR!' website, which is part of the 'Grande Cause Nationale 2024'. The top screenshot shows the homepage with a navigation bar containing 'Espace presse', 'Labelliser', 'La Grande Cause Nationale 2024', 'Bouge 30 minutes', 'Événements', and 'Partenaires'. A red circle highlights the 'Labelliser' button, with a red arrow pointing to it from the text '1- Sur la page d'accueil, en haut à droite "Labelliser"'. The bottom screenshot shows the 'Labelliser' page, which has the title 'Labelliser des projets et des événements'. It contains a paragraph about the initiative and a red button labeled 'Envoyer ma candidature'. A red circle highlights this button, with a red arrow pointing to it from the text '2- Puis "Envoyer ma candidature" pour accéder au formulaire'.

1- Sur la page d'accueil, en haut à droite **"Labelliser"**

2- Puis **"Envoyer ma candidature"** pour accéder au formulaire

<https://www.grandecause-sport.fr/labelliser>

# Et la signature d'une charte, qui dépasse la GCN

## Charte du label « Grande Cause Nationale 2024 »

Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Président de la République a décidé de **faire de la promotion de l'activité physique et sportive la Grande Cause Nationale 2024 (GCN2024)**. Dans ce cadre, des projets et des événements peuvent être labellisés « GCN2024 » tout au long de l'année. Pour ce faire, la signature de la présente charte est obligatoire. Par elle, les porteurs de ces projets et événements doivent tenir six engagements. Ils doivent :

1. **S'engager** à n'utiliser le label qu'au cours de l'année 2024 dans un cadre associatif, entrepreneurial ou institutionnel, et sans fins commerciales (sauf accord préalable des Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ou de la Délégation ministérielle en charge de la GCN2024).
2. **S'engager** à être des relais des messages de la Grande Cause, d'une part pour mieux faire connaître à nos concitoyens les bienfaits du sport, et d'autre part pour participer à une mobilisation générale afin de lutter contre la sédentarité, véritable fléau sanitaire.
3. **S'engager** à apporter leur contribution pour que collectivement nous atteignions les objectifs de la GCN2024 :
  - Inciter les Français, à tous les âges et sur tous les territoires, à pratiquer davantage, en inscrivant dans la conscience collective le marqueur des **30 minutes d'activité physique et sportive par jour**.
  - Mettre le sport au cœur de nos politiques publiques, de l'interministérialité et du pacte républicain, tout particulièrement en matière d'éducation, de santé et d'inclusion, pour construire une société plus solidaire et bâtir une Nation sportive.
  - Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser tous ensemble la place du sport dans notre société.

4. **S'engager** à porter un projet ou un événement répondant au moins à un des cinq critères suivants :
  - Promouvoir les **30 minutes** d'activité physique et sportive quotidienne, repère simple, accessible et fédérateur, employé comme norme de l'Organisation Mondiale de la Santé pour les adultes ; tout en rappelant avec force la nécessité pour nos enfants et adolescents, sur la base du socle de l'Education Physique et Sportive, de pratiquer une heure d'activité physique et sportive par jour.
  - S'adresser aux publics les plus éloignés de la pratique sportive (femmes, seniors, étudiants, personnes en situation de handicap...).
  - Favoriser l'égalité d'accès au sport pour tous.
  - Renforcer le lien entre sport et culture.
  - Affirmer le rôle sociétal du sport : santé, inclusion, environnement, et éducation.
5. **S'engager** à respecter la loi et les valeurs fondamentales de la République française. À commencer par la laïcité qui constitue une des valeurs essentielles de la République, en particulier pour les associations dans le cadre du contrat d'engagement républicain.
6. **S'engager** à agir dans le respect de la Charte de l'environnement, intégrée en 2005, dans le bloc de constitutionnalité du droit français.



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



<https://www.grandecause-sport.fr/labelliser>

**Merci de votre attention**

**Place à vos questions !**